ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

universités

Question écrite n° 78688

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche de lui indiquer les difficultés que rencontrent les étudiants à s'inscrire dans certaines filières (communication, arts plastiques, psychologie) qui paraissent saturées. La situation des universités Paris-VIII (Saint-Denis) et Paris-XIII (Villetaneuse) est particulièrement préoccupante.

Texte de la réponse

La baisse globale des effectifs d'étudiants dans l'enseignement supérieur se poursuit mais l'engouement des jeunes pour certaines filières universitaires demeure. C'est notamment le cas pour la psychologie, les arts plastiques et la communication, pour lesquelles l'offre de formation reste insuffisante au regard des capacités d'accueil des universités d'Île-de-France. Cette situation a conduit les recteurs d'académie à mettre cri place une procédure de sectorisation qui s'applique lorsqu'une discipline est tout particulièrement demandée et que les places offertes sont insuffisantes. Malgré cette procédure et une offre de formation qui s'est élargie à l'occasion de la mise en oeuvre par les universités du dispositif « licence-master-doctorat », les difficultés demeurent car les étudiants continuent à s'inscrire dans ces filières en plus grand nombre que les places disponibles. Un levier important pour une meilleure fluidité du système est l'action sur les choix d'orientation : il convient de donner aux futurs étudiants une information pertinente sur les contenus et les débouchés des filières qu'ils envisagent de suivre. C'est dans cet objectif qu'un « schéma national d'orientation » va se mettre en place à l'initiative du Premier ministre. Il devra éclairer les élèves dans leur parcours, de l'enseignement secondaire à l'université, avec une attention toute particulière sur la transition entre le lycée et l'université. Il devrait permettre de mieux informer sur les parcours de formation, les professions, les débouchés et les évolutions économiques, sociologiques et territoriales, de valoriser les formations professionnelles et concerner toutes les voies de formation : formation initiale et continue, formation scolaire et par alternance. Les liens entre le système éducatif et l'emploi se voient également renforcés par un processus d'enseignement qui intègre pleinement la dimension professionnelle. Toutes ces mesures devraient permettre aux élèves et aux étudiants de s'orienter en toute connaissance de cause et éviter ainsi qu'ils s'engagent sans chances suffisantes de réussite.

Données clés

Auteur : M. Jean Tiberi
Circonscription : Paris (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 78688
Rubrique : Enseignement supérieur
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE78688

Question publiée le : 22 novembre 2005, page 10727
Réponse publiée le : 21 mars 2006, page 3097